PRINTEMPS 2025

Investissements RPC Programme d'émission de titres de créance

Investissements RPC

Avis importants

Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« RPC Investissements ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.

Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la Securities Act édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « Securities Act ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la Investment Company Act édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « Investment Company Act »). Les obligations émises dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la Securities Act) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la Investment Company Act) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu la Securities Act.

Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Avis importants SUITE/...

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).

Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.

Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière d'Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels d'Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté d'Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

L’offre d’Investissements RPC en bref

Aperçu

- L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (Investissements RPC) est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du Régime de pensions du Canada (RPC)
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État
- Les actifs nets courants de 714,4 milliards de dollars canadiens[1] devraient passer à 3 600 milliards de dollars canadiens[2] d'ici 2050

S&P Global Ratings	AAA
Moody's	Aaa
DBRS	AAA

[1] Le montant de 714,4 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total réel de la caisse au 31 mars 2025, selon Rapport annuel 2025 d'Investissements RPC.
[2] Le montant de 3 600 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total prévu de la caisse selon le 31e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au taux de cotisation prévu par la loi.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Relation entre le Régime de pensions du Canada et Investissements RPC

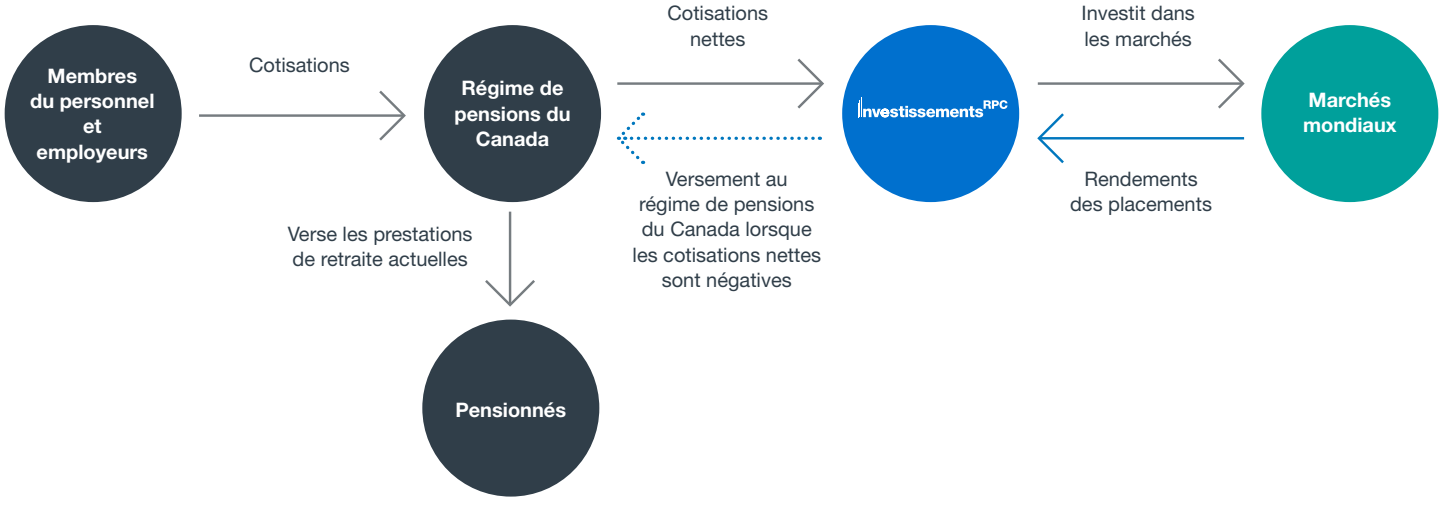

Veuillez noter que le graphique ci-dessus est une représentation simplifiée de la relation entre le RPC et Investissements RPC.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Viabilité des cotisations nettes

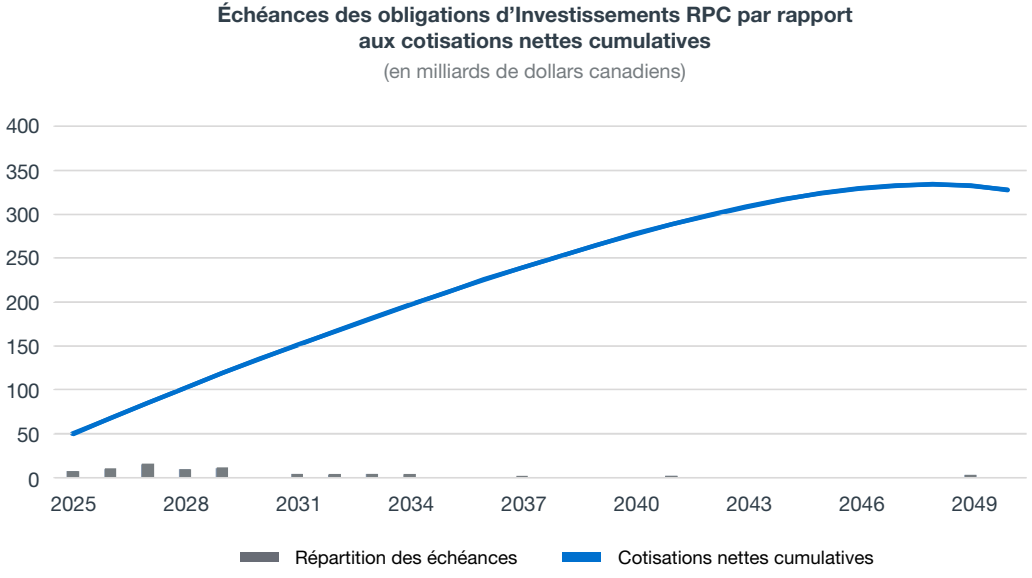

Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Investissements RPC – Faits saillants du crédit

ACTIFS DÉTENUS MINIMALEMENT

Le cadre réglementaire stipule ce qui suit

« Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office » (Régime de pensions du Canada, par. 108.1(1)*)*, en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

De plus

« Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes (de l'article 108 du Régime de pensions du Canada) aucune somme qui excède le total des éléments suivants :

a) le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;

b) la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif. » (Régime de pensions du Canada, par. 108(4)*).*

Par conséquent, en vertu du cadre réglementaire, seuls les actifs dont la valeur de marché est supérieure au passif d'Investissements RPC sont à la disposition du gouvernement du Canada pour satisfaire à ses obligations en vertu du RPC.

RAPPORT TRIENNAL

- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (*Régime de pensions du Canada*, par. 115).
- Selon l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada effectué par le Bureau de l'actuaire en chef, les ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui assurent l'intendance d'Investissements RPC, peuvent formuler des recommandations quant à la nécessité de modifier les taux de cotisation pour assurer la viabilité du RPC. Les dispositions relatives à l'insuffisance des taux (dans le cas du RPC de base) et celles relatives à la viabilité financière (dans le cas du RPC supplémentaire) seraient automatiquement invoquées, s'il y a lieu, pour assurer la viabilité du RPC.
- En décembre 2022, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Revenus et dépenses de la caisse

Les cotisations nettes et les rendements de placement prévus devraient continuer de dépasser considérablement les dépenses

Revenus et charges d'Investissements RPC par rapport aux échéances des obligations

(en milliards de dollars canadiens)

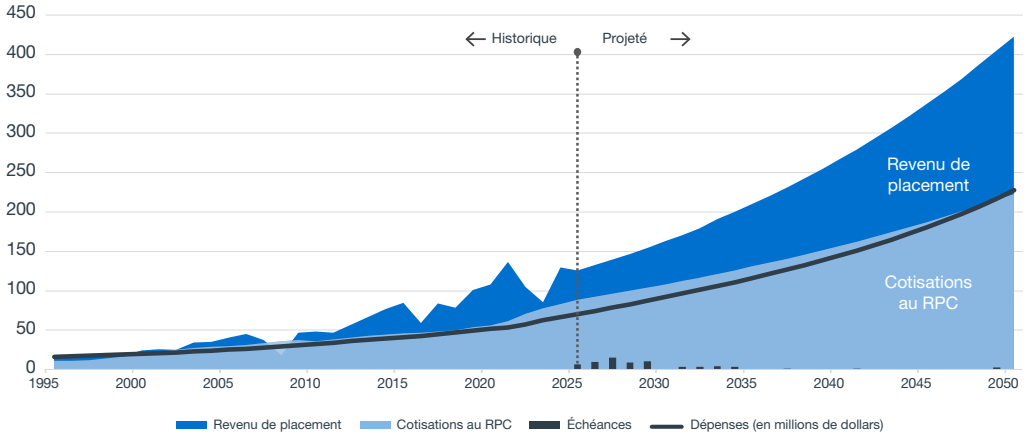

Revenu de placement prévu et cotisations prévues au RPC selon le 31e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.
Les échéances situées entre 2049 et 2071 sont additionnées et présentées comme un seul point de données en 2049.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (la « Loi sur l'OIRPC ») ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ».

(*Régime de pensions du Canada*, par. 114 (4))

- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique d'Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- « L'Office est soustrait à l'application des lois concernant l'insolvabilité ou la liquidation des personnes morales, et **seul le Parlement peut décider sa liquidation**. » (*Régime de pensions du Canada*, par. 55)
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Actif projeté de la caisse du RPC

Les graphiques ci-dessous illustrent les projections combinées de l'actif tirées du 31e Rapport de l'actuaire en chef. Ils tiennent compte des changements futurs sur le plan de la démographie, de l'économie et des environnements de placement. La caisse a deux sources de croissance : les cotisations nettes des participants au RPC et le revenu net tiré des placements.

Les actifs nets courants de

714,4 G$ CA[1]

devraient passer à

3 600 G$ CA[2]

d'ici 2050.

[1] Le montant de 714,4 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total réel de la caisse au 31 mars 2025, selon les Rapport annuel 2025 d'Investissements RPC.

[2] Le montant de 3 600 milliards de dollars canadiens représente l'actif net total prévu de la caisse selon le 31e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada au taux de cotisation prévu par la loi.

[3] Représente l'actif net total réel au 31 mars 2025.

Projection des actifs de la caisse

au 31 décembre 2022 (en milliards de dollars canadiens)

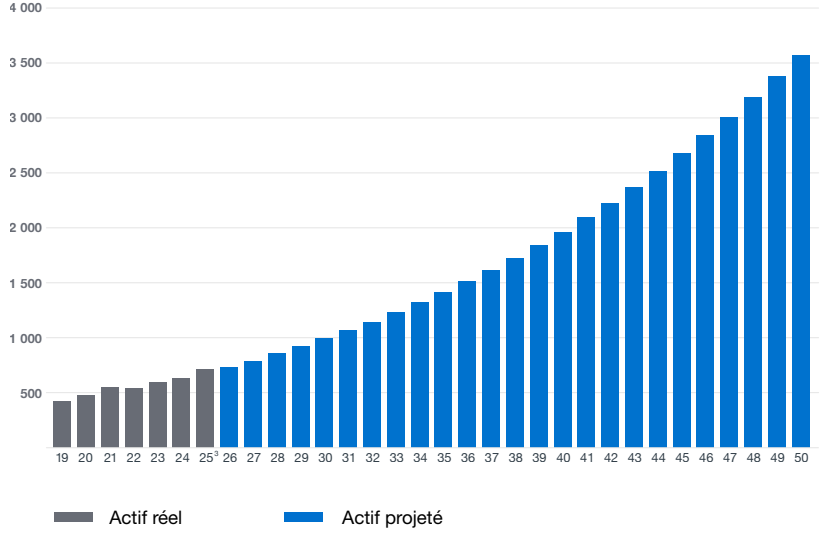

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Émission de titres de créance

Programme d'émission de titres de créance à l'échelle mondiale

- Investissements RPC est un émetteur sur les marchés des titres de créance depuis 2015, émettant 79 obligations totalisant environ 108 milliards de dollars canadiens[1]
- Les volumes d'émissions ont considérablement augmenté depuis 2015 et devraient continuer de croître avec la croissance du Fonds
- Investissements RPC est l'un des plus importants émetteurs canadiens sur les marchés étrangers
- Même si les émissions à l'étranger de titres de « Canada Inc. » considérablement augmenté en 2024, l'empreinte d'Investissements RPC sur les marchés internationaux est demeurée stable, conformément à chacune des cinq dernières années[2]

[1] Représente les volumes d'émissions au 31 mars 2025 en fonction des taux de change à chaque date d'émission respective.

[2] Les émetteurs canadiens à l'étranger comprennent toutes les provinces ainsi que BCIM, CADEPO, CPPIBC, OMERFT, OTTFT, PSPCAP, QHEL.

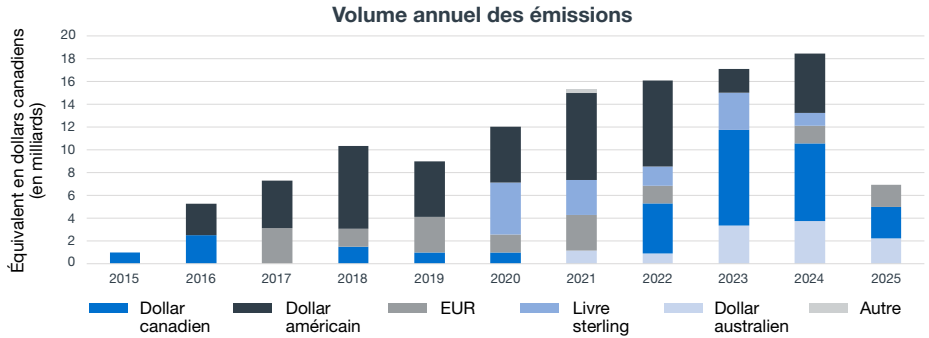

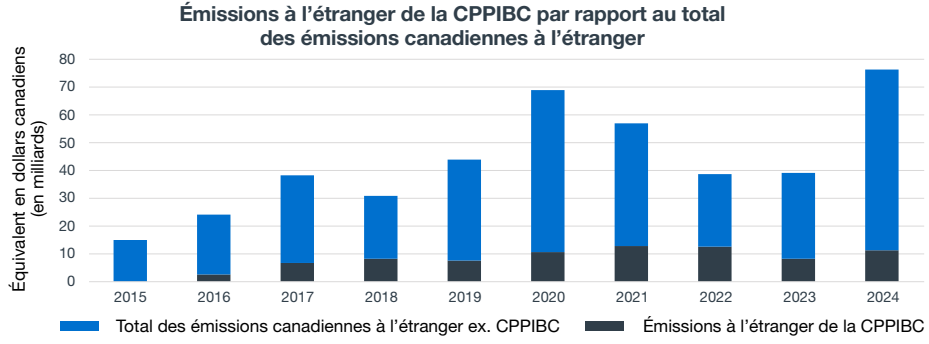

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Monnaies de base

Investissements RPC offre un programme multidevises de 100 milliards de dollars canadiens axé sur la constitution d'indices de référence liquides dans cinq monnaies de base : le dollar australien, le dollar canadien, l'euro, la livre sterling, et le dollar américain

Titres en circulation d'Investissements RPC par monnaie/échéance

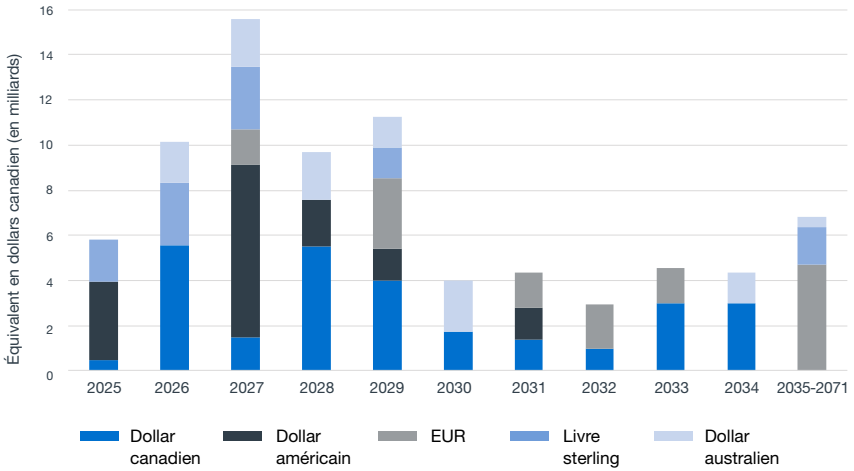

Distribution par type d'investisseur

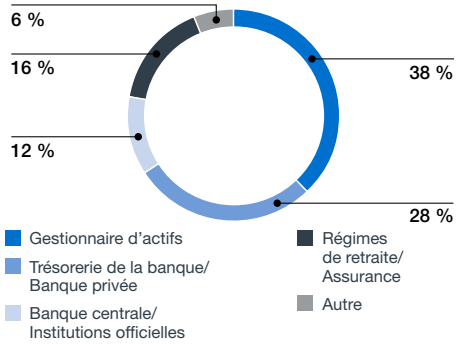

Répartition des émissions par monnaie de base depuis la création
(en milliards de dollars canadiens)

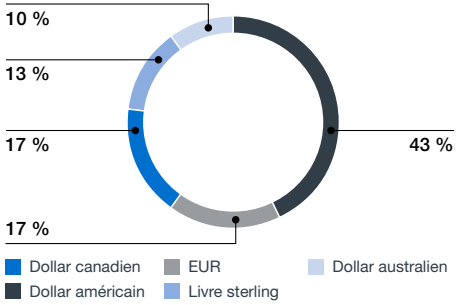

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Programme d’émissions en dollars canadiens

- Investissements RPC a l’intention de fournir jusqu’à 50 % de ses émissions en dollars canadiens et de mettre l’accent sur la constitution d’importants indices de référence liquids
- Les indices de référence actuels à cinq ans et à dix ans sont les suivants : 3,35 % 12/02/2030, et 4,3 % 16/02/2034. La taille cible finale de chacun est de trois à quatre milliards de dollars canadiens
- Le programme en dollars canadiens compte plus de 225 investisseurs uniques

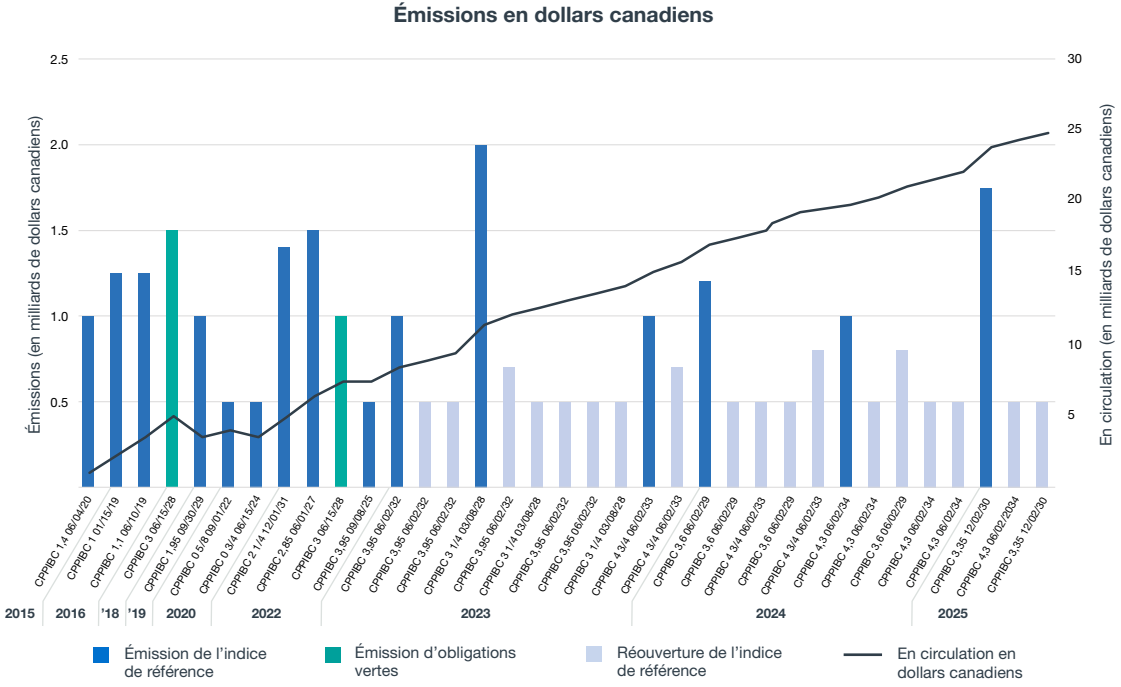

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Programme d’émissions en dollars américains

- Le dollar américain est la monnaie la plus importante de notre programme en ce qui a trait aux volumes et aux encours
- Le programme est axé sur les émissions à 2 ans, à 3 ans et à 5 ans, dans des formats à taux fixes et variables
- Le programme en dollars américains compte plus de 400 investisseurs uniques

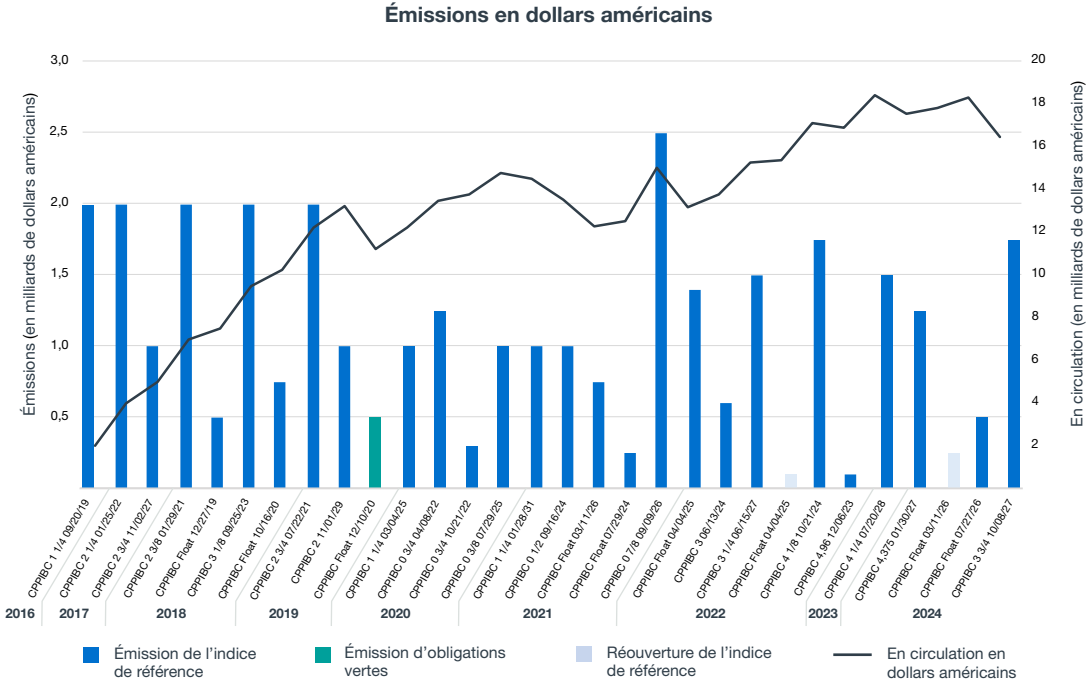

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Programme d’émissions en dollars australiens

(Récipiendaire du prix Australian Market Achievement of the Year 2024)

- Le programme Kangaroo a été établi en août 2022 et est rapidement devenu notre deuxième plus importante monnaie en volume d’émissions en 2023 et 2024
- Investissements RPC a bâti une courbe des liquidités au-delà de la barre des 10 ans et continue de se concentrer sur le rendement du marché secondaire en établissant d’importants indices de référence liquides – habituellement d’au moins 1 G$ AU
- Investissements RPC s’est démarqué dans ce marché par rapport à ses pairs SSA en s’engageant explicitement à être un émetteur régulier et fréquent
- Le programme Kangaroo compte plus de 150 investisseurs uniques
- Investissements RPC a été le plus important émetteur de SSA en volume pour l’année civile 2024

Émissions en dollars australiens

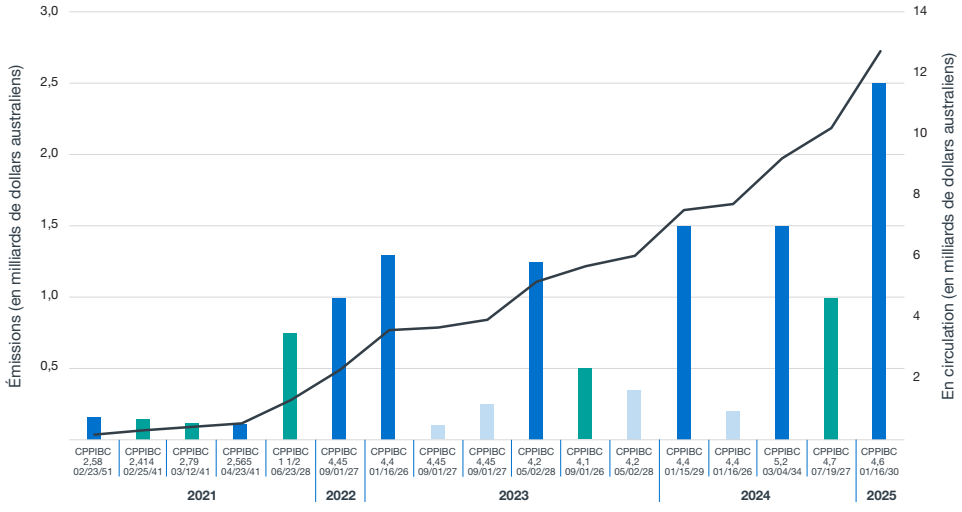

Cinq principaux émetteurs SSA de 2024 (en G$ AU)	1	2	3	4	5
	CPPIBC 4,2	IBRD 3,7	KfW 2,6	PSP 2,5	EIB/NZLGFA 1,8

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Programme d’émissions en euros

- Investissements RPC est un émetteur régulier sur le marché européen depuis 2017, établissant régulièrement une courbe d’émissions vertes et conventionnelles
- La taille de l’indice de référence est habituellement d’au moins 1 G€
- Le programme en euros compte plus de 450 investisseurs uniques – le plus grand nombre d’investisseurs pour toute monnaie de notre programme

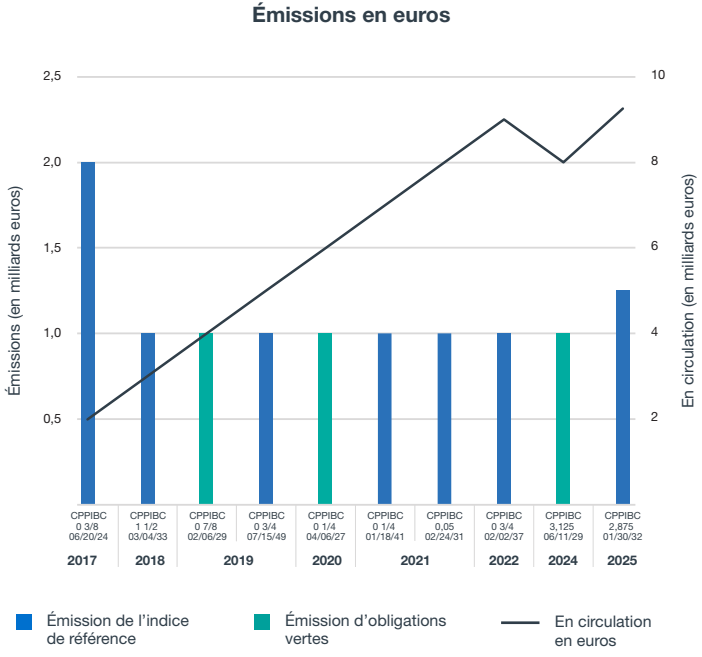

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Programme d’émissions en livres

- Investissements RPC a établi au moins un indice de référence annuel en livres, en continuant de mettre l’accent sur le rendement et la liquidité au moyen de tranches initiales importantes, allant de 500 M£ à 1 G£
- L’accent mis sur les indices de référence plus importants par rapport à nos pairs dans ce marché est conforme à notre stratégie mondiale
- Le programme en livres compte plus de 250 investisseurs uniques

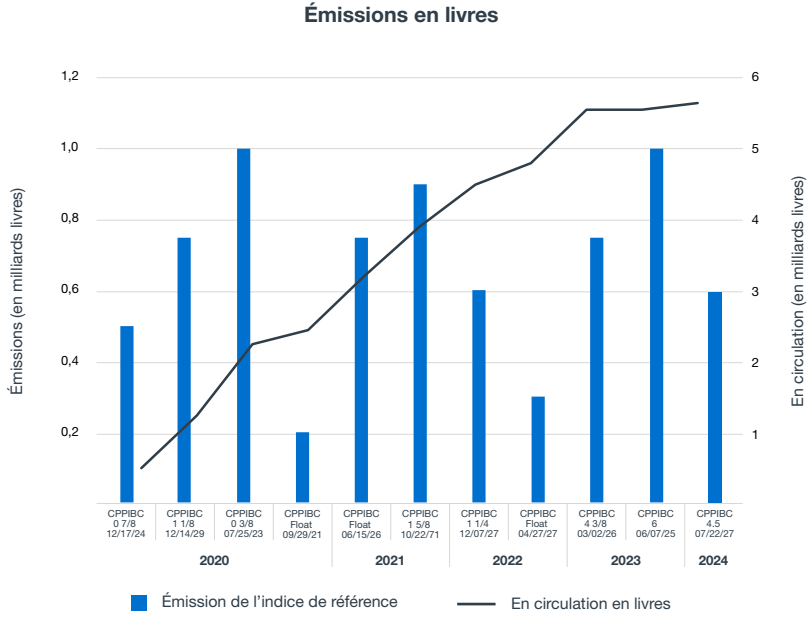

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Investissements durables

Approche des changements climatiques

Les principes relatifs aux changements climatiques suivants éclairent notre processus décisionnel :

PRINCIPE 1 investir de façon à opérer une transition économique globale qui est nécessaire en raison des changements climatiques.

PRINCIPE 2 faire évoluer notre stratégie à mesure qu'émergent des solutions de transition et des normes mondiales en matière de décarbonation.

PRINCIPE 3 tirer parti de notre influence pour créer de la valeur et atténuer le risque.

PRINCIPE 4 appuyer une transition responsable conforme à nos principes et notre expertise en matière d'investissement, dont notre conviction que l'accélération de la transition énergétique à l'échelle mondiale nécessite une approche évoluée et à long terme plutôt que le recours à un désinvestissement généralisé.

PRINCIPE 5 rendre compte de nos actions, de leurs répercussions et des émissions de notre portefeuille.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Politique en matière d'investissement durable et notre rapport annuel.

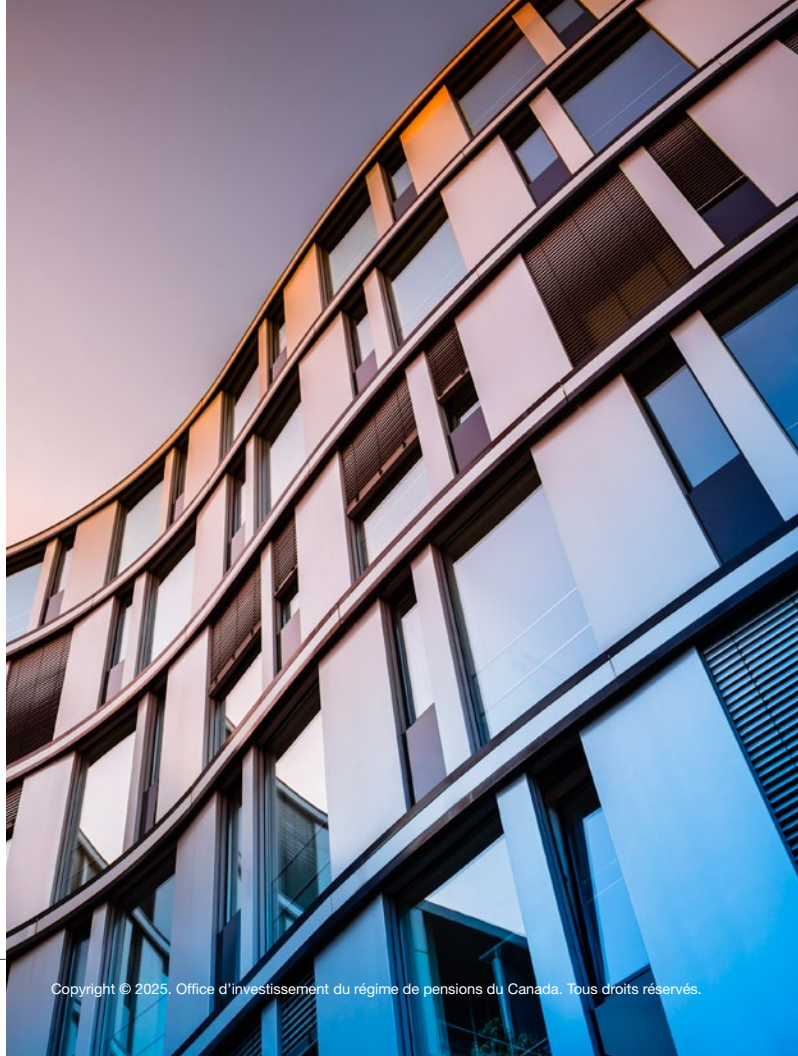

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Cadre de référence pour les obligations vertes

Cadre de référence d'Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association (ICMA), ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le S&P.

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Un montant équivalant au produit net mobilisé par l'intermédiaire d'une émission d'obligations vertes sera utilisé pour financer théoriquement des placements (capitaux propres ou titres de créance, en totalité ou en partie) dans les actifs nouveaux ou existants d'Investissements RPC (sociétés ou projets) appelés placements admissibles. L'affectation théorique du produit net aux placements admissibles aura lieu dans l'année suivant la date d'émission des obligations vertes. L'utilisation admissible du produit exclut les investissements directs dans les infrastructures liées aux combustibles fossiles.

Placements admissibles

- Énergie renouvelable – Vert foncé
- Transport propre ou sobre en carbone – Vert foncé
- Immeubles écologiques – Vert pâle
- Efficacité énergétique – Vert foncé à vert moyen

Pour compléter ce cadre, veuillez consulter les documents associés à des liens, qui fournissent des renseignements supplémentaires sur l'approche d'Investissements RPC en matière de gestion des risques et des occasions d'affaires importants liés à la durabilité, y compris les changements climatiques, pour tous les placements, notamment les placements admissibles définis dans le présent cadre. Investissements RPC exercera son jugement et son pouvoir discrétionnaire pour déterminer les placements admissibles. Les investisseurs devraient lire le Cadre de référence pour les obligations vertes et la notice d'offre du programme dans leur intégralité.

Transparence, rapports et vérification

Investissements RPC présentera un rapport annuel sur l'affectation théorique du produit net et sur l'incidence connexe, si possible, pour les 12 mois précédents. La méthodologie employée pour établir le rapport sur l'incidence reposera sur une approche de portefeuille. Chaque année, l'affectation théorique du produit net et la mesure de l'incidence indiquées dans le registre des obligations vertes seront vérifiées et attestées par la direction. Une vérification externe de l'affectation théorique du produit net et, dans la mesure du possible, une mesure de l'incidence, sera effectuée annuellement par un tiers indépendant et qualifié jusqu'à ce que les obligations vertes aient été remboursées.

S&P Global Ratings

Powered by Shades of Green

VERT FONCÉ
Activités qui correspondent à la vision à long terme d'un avenir sobre en carbone et résilient aux changements climatiques.

HARMONISATION AVEC LES PRINCIPES
Principes pour les obligations vertes, ICMA, 2021 *(accompagnés de l'annexe 1 de juin 2022)*

Politique en matière d'investissement durable

Principes et directives de vote par procuration

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Actifs d’obligations vertes

Répartition des placements par catégorie de placement admissible

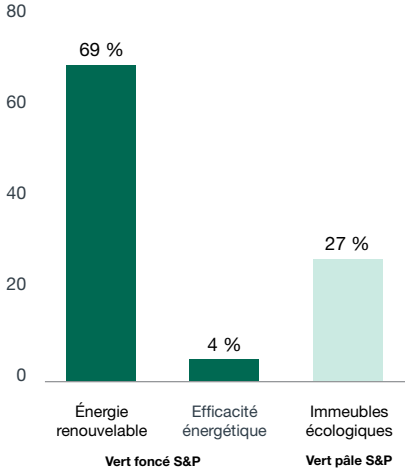

Renewable Power Capital

Renewable Power Capital (RPC) est une plateforme paneuropéenne d’investissement dans les énergies renouvelables détenue majoritairement par Investissements RPC. RPC investit dans le développement, la construction et la propriété à long terme de projets d’énergie solaire, d’énergie éolienne terrestre et de stockage par batteries.

Date du placement initial : 2020
Placement : 861 M$ CA

Pattern

Pattern Energy est un chef de file de l’énergie renouvelable aux États-Unis avec 3,4 GW de projets éoliens et solaires.

Un placement supplémentaire soutiendra le capital-actions initial pour la construction de SunZia Transmission et de Sunzia Wind, un projet d’infrastructures d’énergie propre aux États-Unis.

Date du placement initial : 2020
Placement : 4.3 G$ CA

Les montants des placements sont en date du 31 mars 2025. Reportez-vous au cadre de référence pour les obligations vertes afin de connaître les définitions des catégories de placement admissibles.

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Rendement et composition du portefeuille

Rendement – l’exercice 2025

Notre stratégie de placement à gestion active et notre méthode novatrice de gestion de portefeuille nous permettent de nous engager à produire le niveau de rendement nécessaire pour assurer la viabilité financière du RPC pour les générations futures.

Augmentation nette des résultats de l’exercice 2025

82,1 G$ CA

Rendement net de l’exercice 2025
(nominal)

9,3 %

De revenu net cumulatif sur 10 ans

355,8 G$ CA

Rendement net annualisé sur 10 ans
(nominal)

8,3 %

Au 31 mars 2025, résultats de l’exercice 2025 d’Investissements RPC.

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Composition historique de la caisse sur cinq exercices, par région géographique

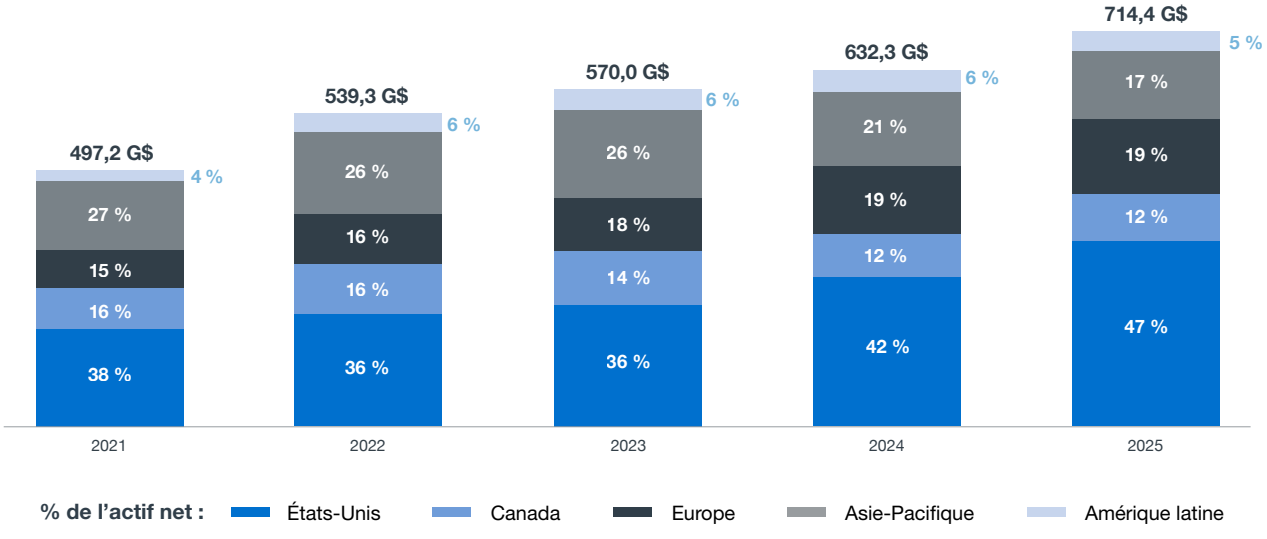

Au 31 mars 2025, Rapport annuel 2025 d'Investissements RPC.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Composition historique de la caisse sur cinq exercices, par catégorie d'actifs

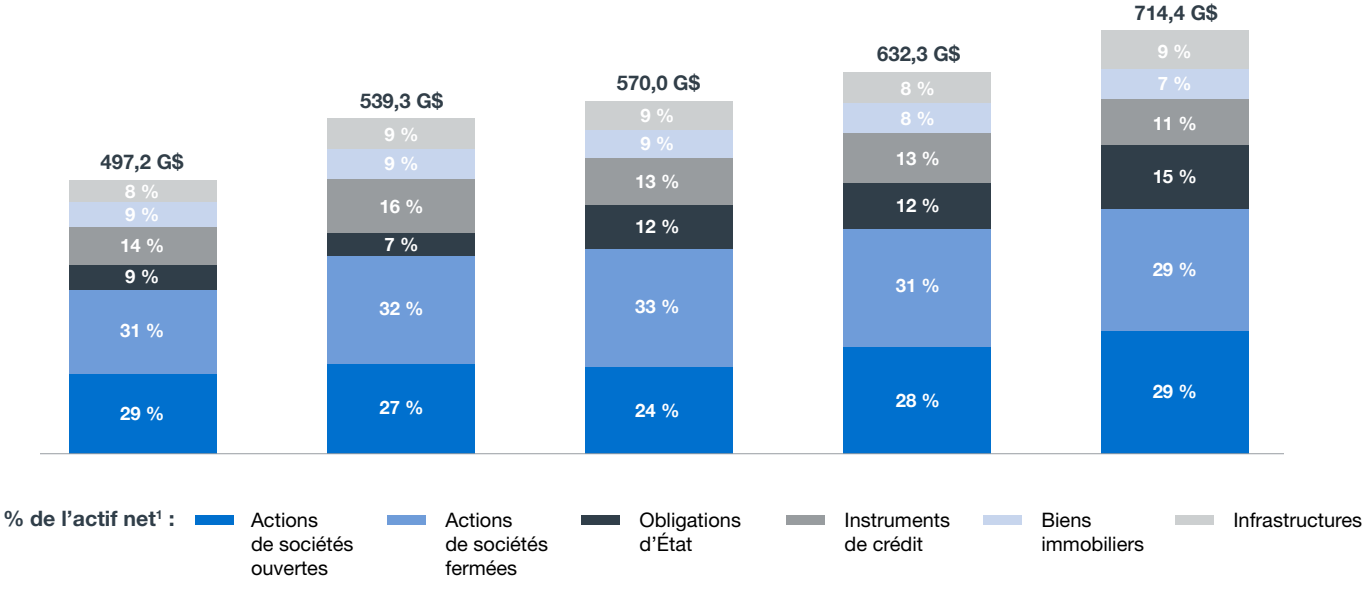

[1] L'actif net comprend les actifs autres que les actifs de placement (les passifs autres que les passifs de placement) qui ne sont pas classés dans une catégorie d'actifs en particulier et qui, après arrondissement, représentent zéro pour cent du total de l'actif net. Au 31 mars 2025, Rapport annuel 2025 d'Investissements RPC.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

À mesure que l’actif augmente, les stratégies de placement évoluent

Exercice 1999
Actif

36 G$ CA

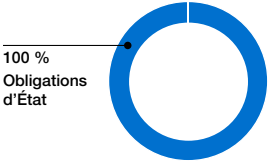

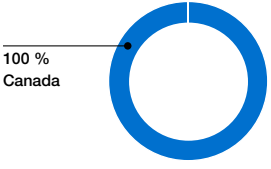

Exercice 2006
Actif

98 G$ CA

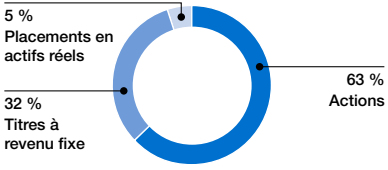

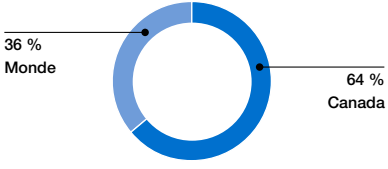

Exercice 2025
Actif[1]

714,4 G$ CA

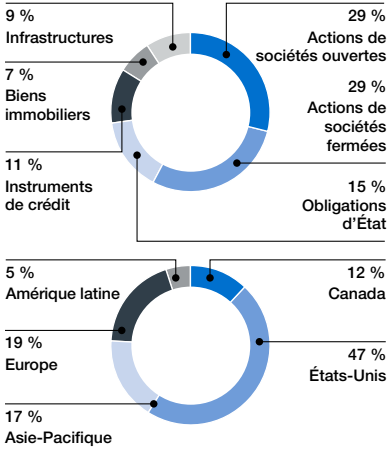

[1] L’exposition de 15 % à des titres à revenu fixe pour l’exercice 2025 représente un montant, déduction faite des passifs à revenu fixe. Au 31 mars 2025, Rapport annuel 2025 d’Investissements RPC.

Copyright © 2025. Office d’investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Annexe

Principaux liens*

Rendement et viabilité
Principales données financières : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance
Résultats trimestriels et annuels : www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results
Rapports d'examens spéciaux : www.investissementsrpc.com/fr/la-caisse/rapports-dexamens-speciaux/
Rapports de l'actuaire en chef : www.investissementsrpc.com/fr/la-caisse/rapports-actuariels/

Lois et règlements
Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html
Règlement sur le Régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._385/index.html
Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html
Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada : laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html

Gouvernance
Indépendance : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/independence
Obligation de rendre des comptes : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/accountability
Conseil d'administration : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/board-of-directors
Politiques : www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/policy

Cadre vert
Cadre de référence pour les obligations vertes : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2024/05/Green-Bond-Framework-2024-05062024-French.pdf
Deuxième avis indépendant de S&P : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2024/05/CICERO-Green-SPO-CPP-Investments-06May2024.pdf
Rapport 2023 sur l'investissement durable : www.investissementsrpc.com/wp-content/uploads/2023/10/SI-Report-2023-FR.pdf

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Le profil des titres de créance libellés en dollars australiens en circulation

Par type d'investisseur

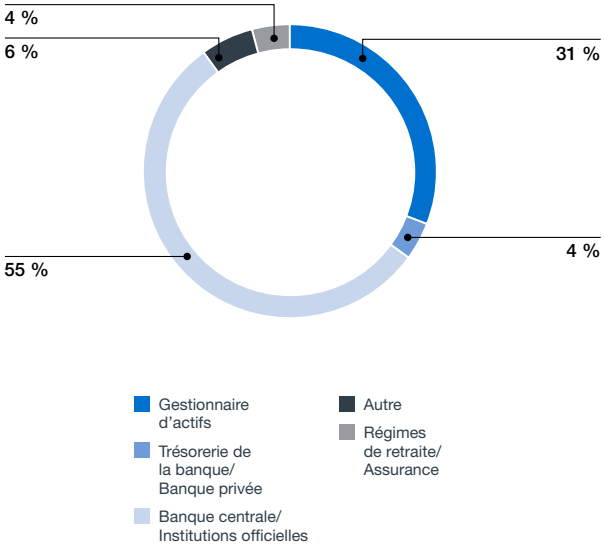

Par région

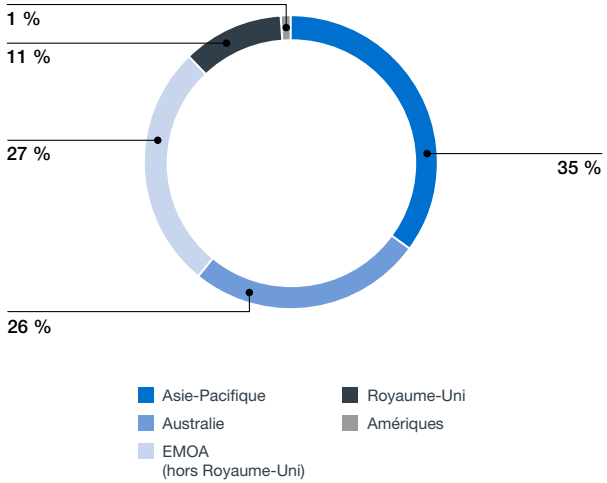

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Le profil des titres de créance libellés en dollars canadiens en circulation

Par type d'investisseur

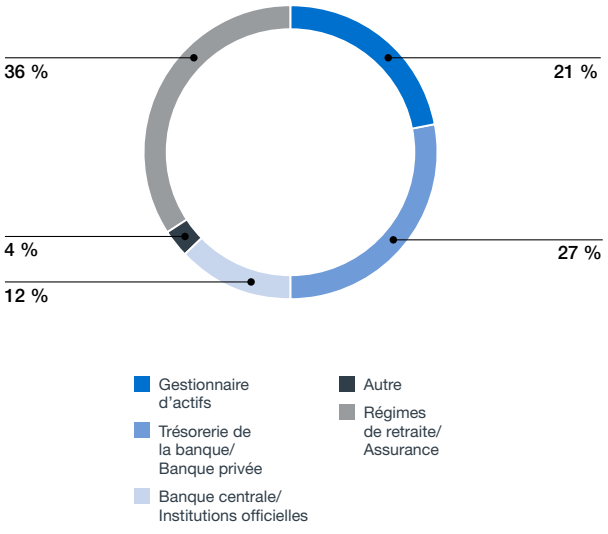

Par région

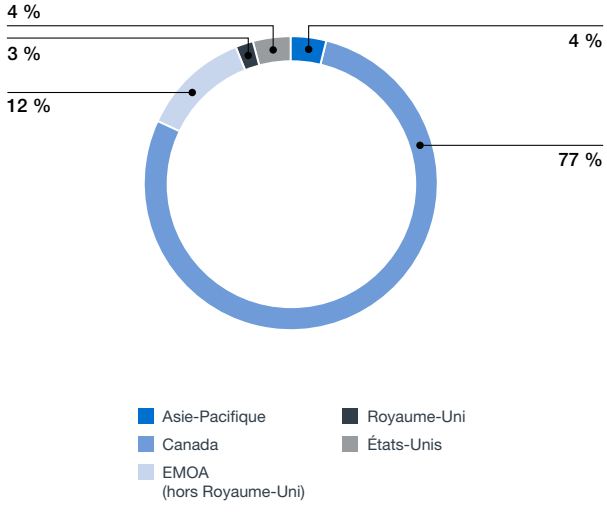

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Le profil des titres de créance libellés en euros en circulation

Par type d'investisseur

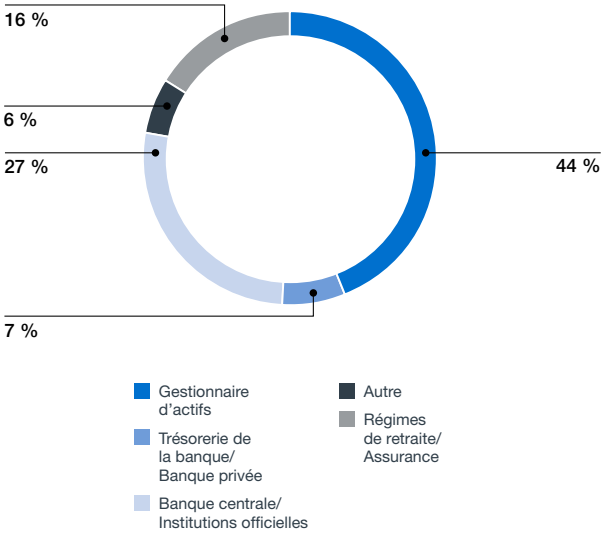

Par région

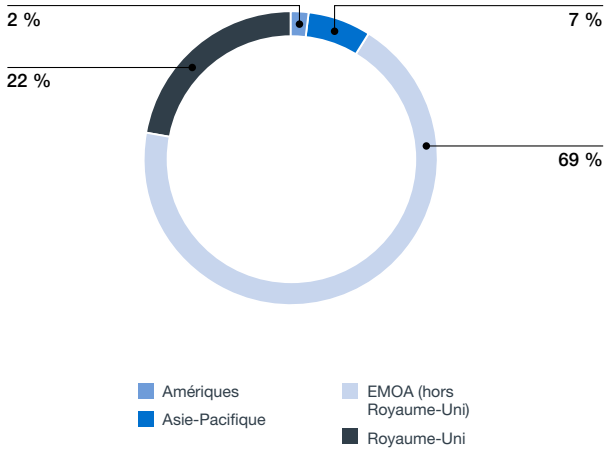

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Le profil des titres de créance libellés en livres sterling en circulation

Par type d'investisseur

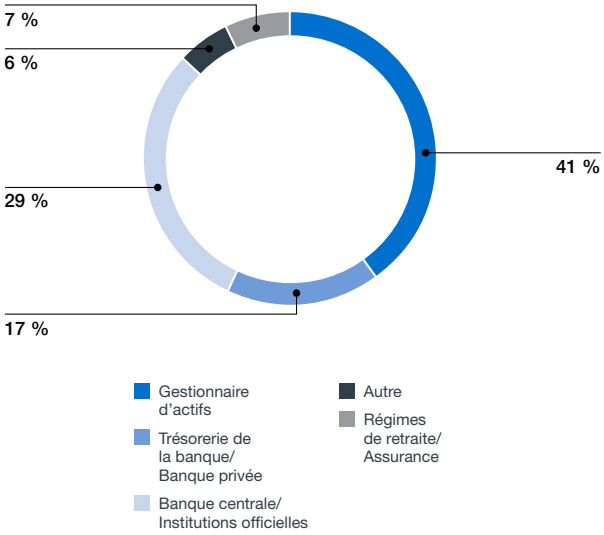

Par région

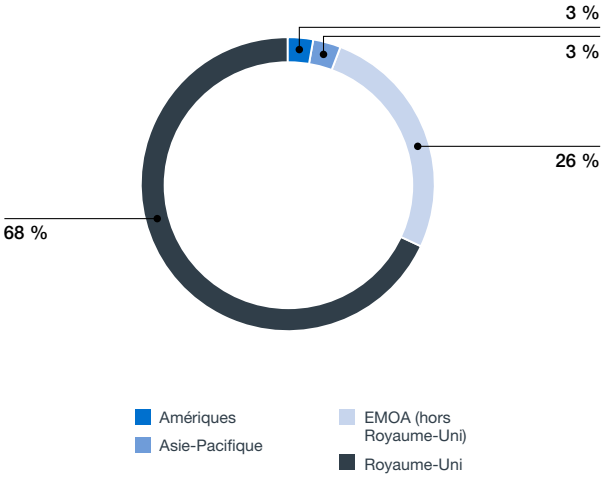

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Le profil des titres de créance libellés en dollars américains en circulation

Par type d'investisseur

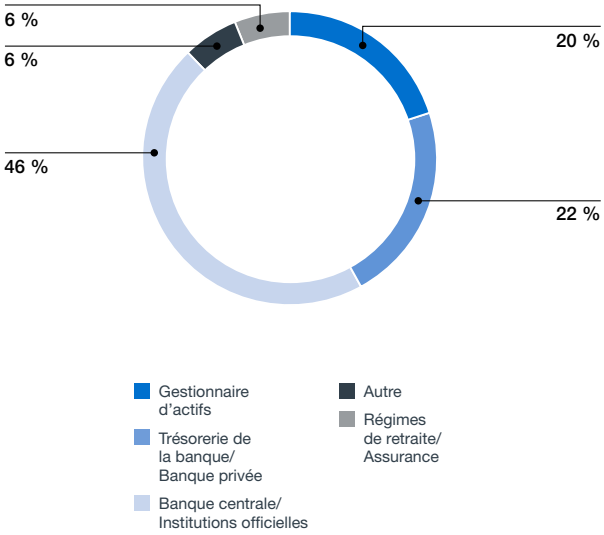

Par région

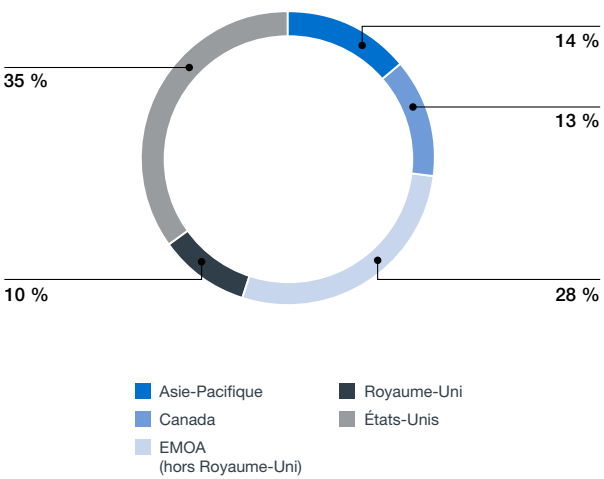

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.

Indices d’émission de titres de créance

EURO
- Indices Bloomberg
- CITI (FTSE)
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AMÉRICAIN
- Indices Bloomberg
- ICE BofA
- Morningstar

LIVRE STERLING
- Indices Bloomberg
- iBoxx
- ICE BofA
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR CANADIEN
- FTSE
- Indices Bloomberg
- ICE (BofA)
- Morningstar
- NASDAQ Global Market

DOLLAR AUSTRALIEN
- ICE (BofA)
- Indice Bloomberg Aus Bond Composite

OBLIGATIONS VERTES
- Bloomberg / MSCI
- JP Morgan
- Solactive

Copyright © 2025. Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Tous droits réservés.